



travail en interrim pour combien de temp?

Par **titi76**, le **15/06/2011** à **11:52**

Bonjour,
je travaille dans une entreprise en temps que intérimaire depuis le 28 octobre 2009.
je suis sous des contrat toujours de 2 ou 3 jour je suis arriver a 2700 heures dans cette entreprise
on ma parler d'un CDD mais je l'attend toujours.....
je voudrais savoir si il me garde pas un jour quel sont mes droit en justice ?
on t-il le droit de m'avoir garder pendant tout ce temps en intérim?
trés important
merci

Par **P.M.**, le **15/06/2011** à **12:08**

Bonjour,
Il faudrait connaître la durée et le motif de recours de chacun des contrats, cela me semble donc très difficile d'examiner cela sur un forum et je vous conseillerais pièces en main de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **titi76**, le **15/06/2011** à **12:31**

bonjour se sont toujours des contrat de 2 ou 3 jour mai a la suite
les motif sont soi remplacement soit accroissement temporaire d'activité
en sachant que depuis janvier 2011 je suis affecter a une équipe de quart comme si j'étais embaucher alors que je suis intérimaire j'ai donc des planning au mois
merci

Par **P.M.**, le **15/06/2011** à **13:06**

Comme je vous l'ai dit, il faudrait pouvoir examiner attentivement contrat par contrat les motifs de recours et notamment la succession de ceux pour accroissement d'activité au delà de 2 sans période de carence, même si la possibilité d'un recours pour leur requalification en CDI paraît probable ne serait-ce que parce que cela semble correspondre à un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice...